

6 MISE EN GARDE

Les montants investis dans les comptes d'investissement La Capitale ne sont pas garantis, sauf en cas de décès du preneur. Votre investissement est effectué auprès de l'Assureur et vous n'acquerez aucun droit dans les titres du fonds de référence. Les montants investis dans ce compte sont placés dans les fonds généraux de l'Assureur. Les montants investis sont subdivisés par l'Assureur en unités. Ces unités ne sont pas des valeurs mobilières et sont établies uniquement aux fins de faciliter le suivi des fluctuations futures de la valeur de votre investissement. L'Assureur établit la valeur initiale des unités qui vous sont attribuées lors de votre investissement. Le rendement du compte est lié à la performance du fonds de référence. Le rendement du fonds de référence fluctue selon la valeur de marché des titres qui le composent. Ainsi, le solde de ce compte peut, selon la performance du fonds de référence, augmenter ou diminuer chaque jour et même devenir inférieur aux montants investis si le rendement net des frais de gestion est négatif. Si le fonds de référence devenait non disponible ou cessait, pour quelque raison que ce soit, d'être utilisé par l'Assureur à titre de fonds de référence, ce dernier se réserve le droit de le remplacer par un autre fonds de référence qu'il estime similaire ou de déterminer le taux de rendement applicable.

Date de transaction : Sauf dans certaines circonstances, la date d'une transaction d'achat ou de rachat sera établie le jour ouvrable où la demande est reçue au siège de l'Assureur ou traitée dans le système d'exploitation Fundserv sous réserve qu'elle soit reçue **avant 16 h**, heure de l'Est, et qu'elle soit complète, dûment signée et accompagnée, le cas échéant, des sommes requises. Toute demande reçue **après 16 h**, heure de l'Est, sera considérée comme étant reçue le jour ouvrable suivant. L'Assureur se réserve le droit de modifier, sans préavis, la date d'établissement des transactions.

Frais de rachat et de transfert : Ce placement est rachetable et transférable en tout temps, sous réserve des frais de rachat, le cas échéant, et des frais de transfert applicables.

7 DÉCLARATIONS DU PRENEUR

Je demande de modifier, de cesser ou de conserver mon prélèvement périodique comme demandé dans la section Prélèvement périodique.

Dans le cas du prélèvement périodique, j'ai vérifié les renseignements contenus dans cette demande et je les certifie vrais et complets.

Dans le cas d'une instruction de placement dans le Compte d'investissement La Capitale, je reconnais avoir lu et compris le texte de la section Mise en garde.

Dans le cas du CELI, je reconnais que je suis responsable des conséquences fiscales découlant de cotisations excédant mes droits inutilisés.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du preneur

8 DÉCLARATION DU CONSEILLER

Je reconnais avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique (formulaire d'autorisation limitée – FAL) du preneur quant à la présente demande d'instruction et je reconnais avoir avisé le preneur des frais et des pénalités applicables, le cas échéant.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du conseiller

Code du conseiller

9 DÉCLARATION DU PAYEUR

J'accepte la modification ou la cessation du prélèvement périodique comme demandé par le preneur.

Je renonce à mon droit de recevoir un préavis du montant ou de la date du DPA ainsi qu'à mon droit de recevoir un préavis de tout changement du montant ou de la date du DPA.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du payeur